

# Les prestataires de services financiers : arnaque ou pas arnaque ?

Certains prestataires de services financiers n'hésitent pas à appâter leurs clients potentiels en leur faisant miroiter des investissements très juteux. Mais l'appât du gain ne doit pas occulter l'importance des risques encourus, et parfois même les activités illégales qui se cachent derrière.

## Voici comment vous protéger contre les prestataires de services financiers douteux :

(sur la base de « [Dix conseils pour se protéger des prestataires peu sérieux](https://www.finma.ch/fr/finma-public/schutz-vor-anlagebetrug/kundenschutzbericht/#Zehn-Hinweise-zum-Schutz-vor-unserioesen-Anbietern) » de la FINMA)

- Prenez le temps de réfléchir avant de vous engager sur un placement financier ou un investissement. Ne cédez jamais à la pression.
- Avant d'investir, menez votre propre enquête sur les prestataires et les produits financiers en question, notamment sur Google. Consultez également des forums spécialisés et des sites de consommateurs.
- Vérifiez que le prestataire bénéficie d'une [autorisation de la FINMA](https://www.finma.ch/fr/finma-public/bewilligte-institute-personen-und-produkte/) ou qu'il ne figure pas sur la [liste noire de la FINMA](https://www.finma.ch/fr/finma-public/warnliste/) ou sur l'[Investor Alerts Portal de l'OICV](https://www.iosco.org/investor_protection/?subsection=investor_alerts_portal). S'il s'agit d'un prestataire suisse, examinez l'extrait du registre du commerce des prestataires suisses sur [zefix.ch](https://www.zefix.ch).
- Concernant les prestataires ou les offres venant de l'étranger, réfléchissez toujours à vos moyens de recours en cas de problèmes.
- Comparez les produits, les rendements et les commissions avec ceux d'autres prestataires. S'ils sont nettement supérieurs à ceux des établissements autorisés (par la FINMA), redoublez de prudence.
- Les technologies et produits novateurs (par exemple les monnaies virtuelles) sont attrayants, mais recèlent aussi des risques.
- N'oubliez jamais la règle numéro un selon laquelle des plus-values élevées vont généralement de pair avec des risques de perte élevés.

C'est justement pendant les périodes où les taux d'intérêts sont bas que la tentation est la plus forte pour les investisseurs de confier leur capital aux prestataires qui leur promettent des rendements élevés. Or, en règle générale, plus les rendements sont élevés, plus les risques sont importants. Et les offres les plus alléchantes se révèlent souvent les moins sérieuses, lorsqu'elles ne sont pas tout simplement frauduleuses. Par conséquent, plus les promesses de plus-values sont élevées, plus les investisseurs devraient vérifier avec précision les prestataires et leurs offres avant de prendre leur décision quant au placement à effectuer.

La [vidéo de la FINMA « Prévention des escroqueries de placement »](https://www.finma.ch/fr/dokumentation/finma-videos/schutz-vor-anlagebetrug/) dispense également des conseils pratiques qui vous aideront à vous protéger contre les offres frauduleuses.

## Signalez les offres suspectes

Si vous avez des doutes concernant telle ou telle offre, n'hésitez pas à la signaler à la FINMA en utilisant son [formulaire de communication](https://www.finma.ch/fr/finma-public/meldung-erstaten/) (<https://www.finma.ch/fr/finma-public/meldung-erstaten/>). Vos signalements permettront ensuite à la FINMA de détecter et de retirer du marché les prestataires de services financiers non autorisés.

*Les investisseurs qui choisissent de confier leur argent à des sociétés opérant dans l'illégalité finissent la plupart du temps par perdre leurs capitaux. Les sociétés de services qui se livrent à des activités illégales sont souvent très ingénieuses et mettent continuellement au point des concepts commerciaux leur permettant de soutirer de l'argent aux investisseurs.*